



Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord

Foire aux questions

1. Depuis quand y a-t-il un Programme d'encouragement à l'abattage du loup aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), et quelles sommes sont versées aux chasseurs?

Un premier programme d'abattage du loup d'une durée de deux ans a été mis en œuvre de l'hiver 2008-2009 à l'hiver 2009-2010 inclus. Les chasseurs étaient payés 100 \$ par carcasse de loup dépouillée.

En juin 2009, des relevés photographiques de l'aire de mise bas du caribou de Bathurst ont montré un déclin important du nombre de bêtes de la harde, ce qui a incité l'Office des ressources renouvelables du Wek'èezhì à recommander l'imposition de restrictions de chasse draconiennes. Les collectivités du Slave Nord ont signalé au GTNO que les loups participaient au déclin de la harde de Bathurst, et qu'un programme d'encouragement à l'abattage du loup permettrait de contrôler le nombre de prédateurs aux TNO. Le programme alors en vigueur dans la région du Slave Nord fut étendu à l'ensemble des TNO.

Bien que le programme ait permis d'abattre un plus grand nombre de loups, le nombre d'animaux capturés est resté faible. De plus, très peu des individus abattus provenaient de l'aire d'hivernage de la harde de Bathurst, la zone visée pour aider au recouvrement de cette population.

De 25 % à 40 % des loups abattus dans le cadre de ce programme l'ont été à proximité des collectivités ou des dépotoirs, ce qui a permis d'éviter que ces animaux ne créent de problèmes aux résidents ou de dommages aux propriétés situées au pourtour des lieux habités.

Des relevés photographiques supplémentaires de l'aire de mise bas de la harde de Bathurst effectués en juin 2012 et 2015 ont confirmé le déclin continu de la harde. Pour le contrer, et pour soutenir l'économie traditionnelle, le Programme d'encouragement à l'abattage du loup a été bonifié à nouveau en 2015 :

- 200 \$ pour un loup dépouillé;
- 400 \$ de plus pour une fourrure préparée selon la méthode traditionnelle;
- 350 \$ de plus pour une fourrure qui respecte les critères de grande qualité du programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie.

2. Qu'est-ce que le Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord?

La zone visée a été précisée en 2018-2019 pour concentrer l'effort de chasse sur les loups qui se trouvent dans l'aire de répartition hivernale des hardes de Bathurst et de Bluenose-est. La délimitation de cette zone est le résultat de discussions avec les aînés, les leaders et les jeunes des collectivités du Slave Nord. Ils nous ont dit que la principale raison qui faisait en sorte que les chasseurs ne profitaient pas pleinement du programme était le coût élevé du carburant et des fournitures nécessaires pour atteindre les endroits où le loup et le caribou de la toundra passent l'hiver.

En vertu du Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord, les chasseurs autochtones et résidents reçoivent 1 200 \$ pour chaque loup abattu dans la zone visée. Pour les chasseurs du Nunavut, ce montant est divisé entre le GTNO (900 \$) et le gouvernement du Nunavut (300 \$). Il s'agit d'une amélioration importante des primes offertes aux chasseurs qui contribuera probablement davantage au rétablissement du caribou.

Mis à jour en janvier 2020



Les chasseurs autochtones et les chasseurs munis d'un permis de chasse général sont admissibles à un montant supplémentaire de 400 \$ si la fourrure est préparée selon la norme traditionnelle, et à un montant supplémentaire de 350 \$, si la fourrure respecte les critères de la prime de grande qualité du programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie.

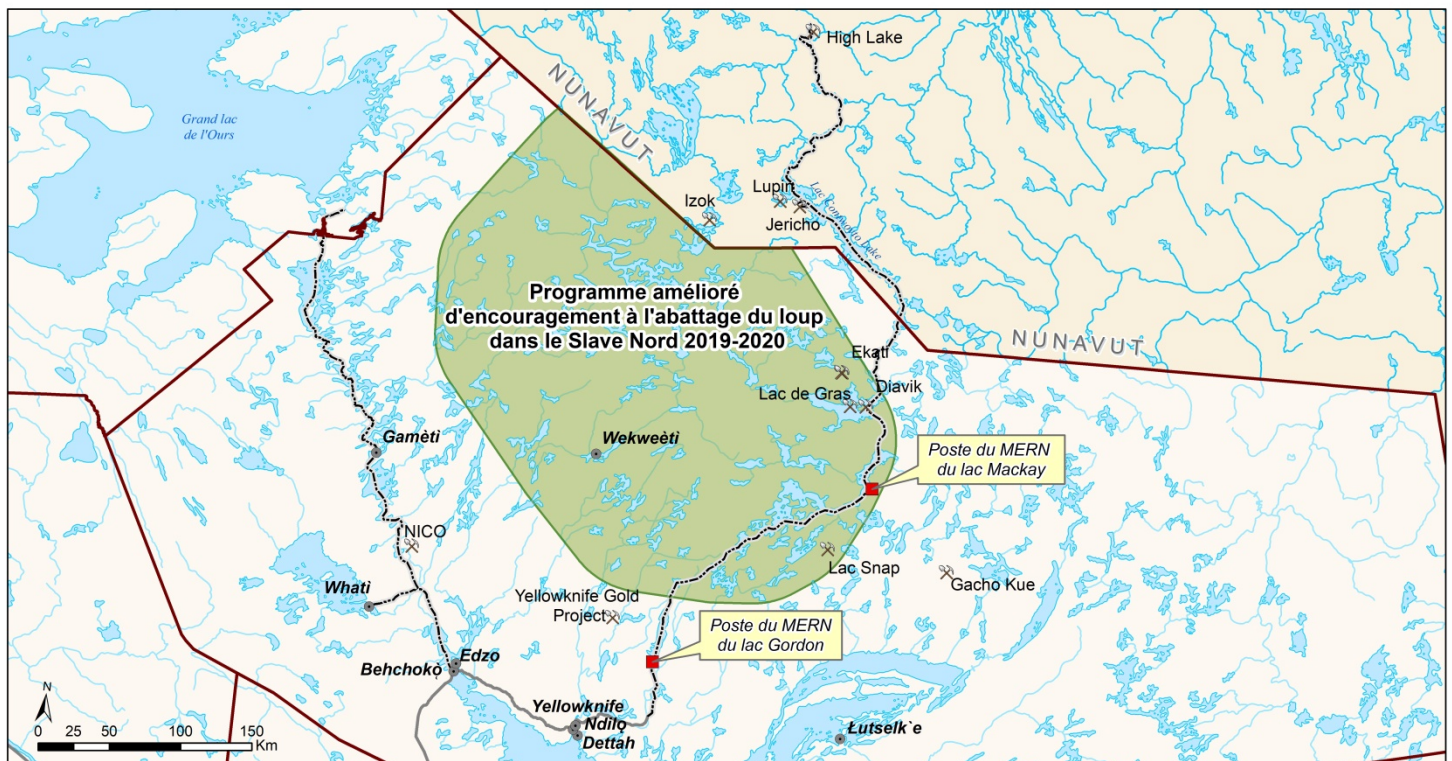
L'actuel Programme d'encouragement à l'abattage du loup en vigueur dans toutes les régions des TNO continuera d'utiliser les primes précédentes de 200 \$ pour une carcasse de loup, auquel peut s'ajouter un montant supplémentaire de 400 \$ si la fourrure est préparée selon la norme traditionnelle, et un montant supplémentaire de 350 \$, si la fourrure respecte les critères de grande qualité du programme Fourrures authentiques de la vallée du Mackenzie.

3. Quels ont été les résultats du programme amélioré de 2018-2019?

Pendant la saison de chasse 2018-2019, 1 057 étiquettes pour la chasse du loup ont été vendues dans la région du Slave Nord. Ce nombre est presque trois fois plus élevé que le nombre d'étiquettes pour la chasse du loup vendues l'année précédente (372 étiquettes vendues en 2017-2018). La plus grande partie de cette augmentation est due au nombre de chasseurs qui ont participé au Programme d'encouragement à l'abattage du loup.

Au total, 56 loups ont été abattus par 31 chasseurs dans le cadre du programme amélioré. Les chasseurs ont touché 900 \$ par loup, pour un total de 50 400 \$. Quatre autres loups ont été abattus ou retirés de la zone visée par le programme amélioré en 2018-2019, mais ils n'étaient pas admissibles au programme. Sept loups ont été abattus hors de la zone visée par le Programme.

Des analyses ont montré que 95 % des loups abattus dans la zone visée par le Programme qui avaient de la nourriture dans leur estomac avaient mangé du caribou de la toundra. Ces données indiquent que le programme d'encouragement réussit à cibler les loups associés à l'hivernage du caribou de la toundra.





4. Quels sont les changements apportés pour la saison de chasse 2019-2020?

Les changements suivants sont apportés au programme pour la période 2019-2020 :

- **Les frais pour les étiquettes et la chasse ont été supprimés pour tous les chasseurs de loups possédant un permis.**
- **La prime pour l'abattage d'un loup passera à 1 200 \$ à compter du 24 janvier 2020.** Pour les chasseurs du Nunavut qui chassent sur leur territoire revendiqué aux TNO, ce montant est divisé entre le GTNO (900 \$) et le gouvernement du Nunavut (300 \$).
- **Nouveau sondage pour les chasseurs de loups.** Pour aider le MERN à évaluer ce programme, tous les chasseurs de loups sont invités à remplir un court sondage à la fin de leur partie de chasse. Le sondage est disponible dans les postes de patrouille du MERN. Les chasseurs qui le rempliront recevront une carte-cadeau de 25 \$.
- **Les chasseurs du Nunavut** pourront participer au programme amélioré sur leur territoire revendiqué aux TNO faisant partie de la zone visée par le Programme d'encouragement à l'abattage du loup.
- **La zone visée par le Programme d'encouragement à l'abattage du loup du Slave Nord a été mise à jour** pour la saison de chasse 2019-2020 en fonction des lieux d'hivernage du caribou de Bathurst et de Bluenose-est. La **nouvelle carte** est disponible ci-dessus et dans le Guide du Programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord à l'intention des chasseurs.

5. Comment les chasseurs peuvent-ils participer au programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord?

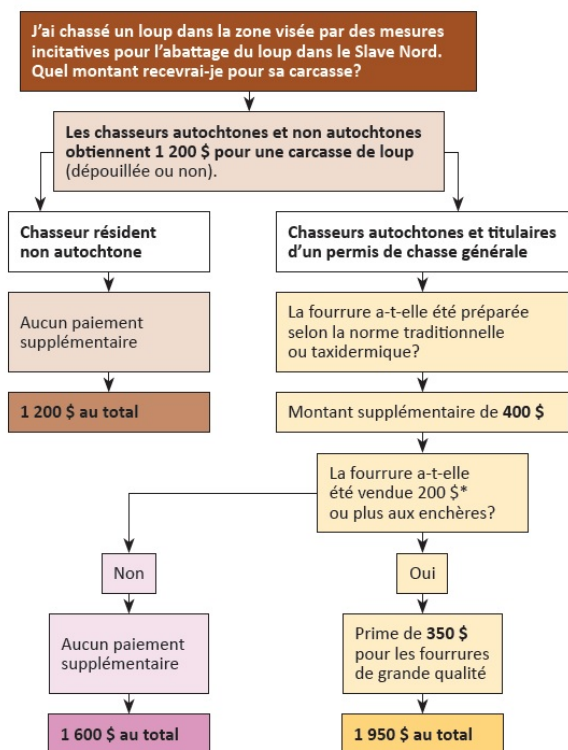
Les chasseurs de loups qui fréquentent la zone visée par le Programme d'encouragement à l'abattage du loup doivent s'inscrire à un poste de patrouille au lac Gordon ou à Wekweèti avant leur partie de chasse.

Le chasseur qui tue un loup dans la zone désignée devra rapporter la carcasse à un poste de patrouille où il recevra un reçu qu'il pourra encaisser plus tard dans un bureau du Slave Nord du MERN à Yellowknife ou à Behchokq.

Le chasseur pourra alors soit apporter la carcasse (dépouillée ou non) chez lui pour préparer la fourrure, soit la laisser au personnel du poste de patrouille, qui confiera à un peaussier compétent la tâche de préparer la fourrure et organisera les analyses scientifiques sur les loups.

Les chasseurs résidents ne sont admissibles qu'à la prime améliorée pour la carcasse de loup (1 200 \$).

Mis à jour en janvier 2020





6. Que se passe-t-il avec les carcasses recueillies dans le cadre du programme?

La carcasse de loup dépouillée subira une autopsie effectuée par des agents du MERN afin de nous en apprendre davantage sur l'état nutritionnel, l'âge et les habitudes alimentaires des loups migrateurs abattus.

Le MERN travaille également avec les écoles secondaires et le Collège Aurora pour offrir aux élèves et aux étudiants des occasions d'apprentissage, dans la mesure du possible, tout au long du processus d'échantillonnage et d'analyse.

7. Qu'arrivera-t-il aux fourrures?

Les peaux de loups abattus seront préparées selon la norme traditionnelle ou taxidermique, puis vendues lors de ventes aux enchères de fourrure, dans la mesure du possible. Les chasseurs qui choisissent de garder leurs fourrures et de les préparer selon la norme traditionnelle ou taxidermique pourront les vendre aux enchères en les apportant à leur bureau local du MERN ou les vendre sur le marché privé.

8. Comment le GTNO préviendra-t-il la chasse illégale ou le harcèlement du caribou pendant la période d'abattage du loup?

La zone visée par le programme amélioré d'encouragement à l'abattage du loup dans le Slave Nord chevauche la zone de gestion du noyau de population mobile du caribou de Bathurst. La chasse au caribou en dehors de la zone de gestion (zone mobile) est illégale.

En vertu de la *Loi sur la faune* des TNO, il est également illégal de pourchasser, d'épuiser, de perturber, de déranger indûment ou de harceler d'une quelconque façon les animaux, y compris le caribou.

Il est essentiel que les chasseurs comprennent et respectent la loi qui encadre la chasse illégale ou le harcèlement du caribou. Ils doivent également s'assurer de ne pas chasser dans la zone mobile. La délimitation de la zone mobile est mise à jour chaque semaine. Pour en connaître les limites actuelles, visitez le site <https://www.enr.gov.nt.ca/fr>.

Le GTNO tient à prévenir la chasse illégale ou le harcèlement des caribous. Les agents du MERN redoublent les efforts de sensibilisation auprès des chasseurs aux postes de patrouille et augmenteront la fréquence des patrouilles de surveillance aérienne et terrestre pour réduire les risques de chasse et de harcèlement illégaux dans la zone mobile.

Les cas documentés de chasse illégale ou de harcèlement du caribou feront l'objet de poursuites en vertu de la *Loi sur la faune* des TNO.

9. Où puis-je obtenir plus d'information?

Bureau régional du Slave Nord du MERN
3803, promenade Bretzlaff
Yellowknife NT X1A 2P9
867-767-9238